



LES AGRICULTEURS SE TROMPENT DE RESPONSABLES

Le message de la DGFIP concernant les manifestations d'agriculteurs fait état de nouvelles dégradations des bâtiments des Finances publiques intervenues dans plusieurs départements.

Les producteurs dénoncent les conditions d'exercice de leur métier et réclament des mesures plus structurelles, comme l'étiquetage de la provenance de la viande, notamment pour les produits transformés et l'arrêt des distorsions de concurrence à l'échelle européenne.

La seule réaction de la DGFIP aux actes inadmissibles des agriculteurs en colère conduit à des dépôts de plaintes auprès du Procureur de la République.

La protection et la sécurité des agents est la priorité de la direction générale d'après le message du 10 février sur Ulysse.

Pour la CGT Finances publiques, des mesures de préventions primaires pour assurer la sécurité et l'intégrité physique des agents, des usagers et des bâtiments est indispensable.

Malheureusement, le message de la DGFIP n'évoque que des dispositions prises pour assurer la continuité du service public et permettre la poursuite des missions dans les meilleures conditions possibles, conditions qui ne nous ont d'ailleurs pas été communiquées.

Nous avons pourtant en mémoire les agissements des légumiers en colère qui avaient mis le feu au centre des finances publiques de Morlaix.

En réponse, nos ministres et le secrétaire d'Etat au Budget «*avaient apporté leur total soutien aux cadres et agents de la Direction générale des Finances publiques*» après l'incendie volontaire du Centre des finances publiques de Morlaix.

Depuis, nous avons pu constater l'inadaptation des mesures prises face aux attentats de «Charlie» et du 13 novembre 2015.

C'est pourquoi, comme dernièrement à Saint-Lô, face aux comportements violents et incontrôlés des agriculteurs en colère, il nous appartient, en l'absence de réelles mesures de sécurité, d'exiger au cas par cas la fermeture des locaux au public, par droit d'alerte et de retrait, s'il le faut.

Nous ne laisserons pas la DGFIP exposer ses agents, comme les usagers, à la colère et aux agissements d'exploitants agricoles excédés par la politique du gouvernement.

C'est lui le vrai responsable de la colère des agriculteurs.

Montreuil, le 22 février 2016

**Syndicat national
CGT Finances Publiques**

• Case 450 ou 451

• 263 rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels :

cgt@dgfip.finances.gouv.fr

dgfip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63